



RAPPORT DU MAIRE

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

À titre de maire de notre municipalité et en vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), je vais vous présenter mon rapport sur la situation financière de la municipalité. En premier lieu, j'aimerais souligner le résultat de l'année 2013.

Les états financiers ont été vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton de Sorel-Tracy qui a fourni son rapport le 5 mai 2014. Depuis l'année 2008, le rapport financier des organismes municipaux doit être préparé en respectant les principes comptables généralement reconnus (PCGR) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Les états financiers des organismes municipaux du Québec sont ainsi produits selon des normes communes à toutes les administrations locales canadiennes.

Résultats consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Le rapport financier montre un excédant de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales consolidés de 109 896 \$.

L'excédent de fonctionnement de la situation financière consolidée non affecté 624 179 \$
L'excédent de fonctionnement de la situation financière consolidée affecté 33 326\$
Financement des investissements en cours 2 169 389\$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs 5 835 125\$

ANNÉE 2014 :

Indications préliminaires sur les états financiers de l'année 2014

Les résultats sommaires au **30 septembre** nous indiquent des revenus de l'ordre de 798 462\$ et des dépenses de 619 237\$. Le suivi rigoureux des dépenses devrait faire en sorte que la municipalité terminera son année avec un léger surplus aux livres.

Programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016

Au programme triennal d'immobilisation pour les années 2014-2015-2016 les dépenses en immobilisations prévues sont :

— En 2014, 15 000 \$ pour l'achat d'habits de pompiers afin de renouveler ceux qui sont devenus désuets et 100 000 \$ pour des travaux de pavage.

- En 2015, 50 000 \$ pour l'acquisition d'une parcelle de terrain et construction d'un entrepôt à sel ainsi que 100 000 \$ pour des travaux de pavage.

— En 2016, 100 000 \$ pour des travaux de pavage.

Contrat de plus de 25 000 \$

Un contrat a été donné pour le rapiéçage de l'asphalte pour une dépense totalisant 38 012.40 \$ aux Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée.

Un contrat a été accordé à Pavage Maska Inc. pour des travaux de pavage d'une partie du rang de l'Église Nord ainsi qu'une partie de la rue Saint-Louis totalisant un montant de 99 735.44 \$

Rémunération des membres du conseil pour 2014

La rémunération annuelle du maire est de **6 175.16 \$** et son allocation de dépenses est de **3 087.56 \$**; la rémunération annuelle des conseillers est de **2058.40 \$** et l'allocation de dépenses est de **1 029.20 \$**.

La rémunération mensuelle du maire à titre de membre du conseil à la MRC des Maskoutains, incluant sa participation à un ou plusieurs comités, est de **375.74 \$** et de **187.87 \$** en allocation de dépenses.

En ce qui concerne la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, le délégué de la municipalité reçoit une rémunération de **62.78 \$** plus une allocation de dépenses **31.39 \$** pour chaque réunion à laquelle il assiste. Pour la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (ARC), le délégué de la municipalité reçoit une rémunération de **61.77 \$** plus une allocation de dépenses de **30.88 \$** pour chaque réunion à laquelle il assiste.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES 2015

Le 10 septembre dernier, un nouveau rôle triennal pour les années 2015-2016-2017 a été déposé, l'évaluation foncière passe de 84 965 500 à 103 735 600. Étant donné que l'assiette foncière des immeubles agricoles augment d'un pourcentage beaucoup plus élevé que l'assiette de référence (essentiellement les immeubles résidentiels), et dans le but d'atténuer les déplacements fiscaux découlant de la hausse plus rapide de leur valeur et à faire en sorte que le fardeau fiscal local des exploitations agricoles ne progresse pas plus rapidement que celui des autres contribuables, la municipalité est habilitée à appliquer un taux de taxe distinct. Présentement il est prématuré de traiter des taux de taxation 2015, car les prévisions budgétaires ne sont pas complétées, mais soyez assuré que nous allons poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses.

En 2015, la municipalité signera une entente intermunicipale avec la MRC des Maskoutains pour des services d'ingénierie. Un contrat sera octroyé à la firme de Gestim pour l'application de nos règlements d'urbanisme et du règlement sur les nuisances. À compter du 1er janvier 2015, afin de répondre au programme du MAMROT et du MDDELCC, la municipalité retiendra les services d'une firme pour la fourniture de services professionnels pour l'assistance technique et le suivi analytiques des ouvrages de traitement d'eaux usées.

Également des travaux de réparation et d'entretien seront effectués au garage municipal.

Programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017

Des travaux de voirie dans divers rangs de la municipalité devraient figurer au programme. La construction d'un entrepôt à sel et l'achat d'une unité de secours pour le service d'incendie.

Conclusion

En terminant, je veux remercier tous les membres du conseil ainsi que les employés et bénévoles qui travaillent au mieux-être de notre municipalité.

Saint-Marcel-de-Richelieu, ce 3 novembre 2014

Réjean Bernier, maire

